

## **Compte rendu de la séance du 26 juin 2024**

**Président de la séance :** Claudine VIVAREZ

**Présents :** Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Maxime ASFAUX

**Secrétaire de la séance :** Amandine TILLET

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 22-05-2024
- **Délibérations:**
  - Avis sur le PLUi-H,
  - Vente d'un bien de section (Rougié Haut),
  - Vente parcelle A783 à Pailhès (régularisation),
  - Subvention 2024 société de chasse,
  - Evènement - SACEM,
  - Versement subvention BAFA,
  - Renouvellement convention groupement d'achats d'énergies,
- **Informations:**
  - Subventions et reports de dates,
  - Changement siège social association la clef des arts aux champs.
- **Questions diverses**

- 
- Approbation du compte rendu de la séance du 22-05-2024 : à l'unanimité

### **Délibérations du conseil :**

- **Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, PLUi-H - Avis su le projet de PLUi-H de CAUVALDOR**

Mme la Maire rappelle le contexte : la Communauté de communes CAUVALDOR a prescrit par délibération en date du 14 décembre 2015, complétée par délibération en date du 27 mai 2016, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat.

Suite à la fusion d'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette procédure a été étendue sur l'ensemble du nouveau territoire, et les modalités de collaboration avec les communes redéfinies par délibération en date du 13 février 2017, portant « extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat à l'ensemble des 79 communes du territoire, définition des modalités de collaboration avec les communes, précision modalités de concertation, et définition organigramme fonctionnel instances de travail ».

En élaborant un PLUi-H, CAUVALDOR a pour ambition de créer un projet d'urbanisme et d'habitat cohérent, qui articule les politiques sectorielles communautaires et les différentes échelles du territoire. Véritable document de planification, le PLUi-H étudie le fonctionnement et définit les objectifs et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation des sols.

Les pièces ont été présentées aux élus.

**Le conseil municipal a 9 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable sur le projet de PLUI-H tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de CAUVALDOR du 22/04/2024**

- **Demande d'acquisition d'une parcelle sectionale à Rougié Haut. Accord du Conseil Municipal suite à l'accord de l'électeur de la section.**

Madame la Maire rappelle la demande faite par M. Jean-Pascal VERDIÉ qui souhaite acquérir la parcelle A 104 d'une superficie de 47,7 ares à Rougié-Haut. Elle propose l'acquisition au prix de 1066,50€ et la prise en charge des frais notariés associés.

Le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur cette demande en date du 10 avril 2024 et Mme la Maire a convoqué l'électeur de la section le 14 mai 2024 pour qu'il se prononce sur le sujet.

Celui-ci a répondu favorablement à la demande de M. Jean-Pascal VERDIÉ.

Le conseil municipal doit désormais se prononcer sur cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Vente d'une parcelle au hameau de Pailhès**

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête publique réalisée pour le déclassement d'un chemin rural de Pailhès en vue de sa vente à M. Guy RIEU.

Le déclassement portait sur les parcelles A782 et A783, or il n'apparaît sur l'acte de vente dressé par Maître Claire DECUP-DECAUX que la parcelle A 782.

Ni la Collectivité, ni l'acquéreur n'ayant remarqué cet oubli, la vente de la parcelle A783 n'a pas été réalisée.

Aujourd'hui, il convient de régulariser cette affaire et de procéder à la vente de la parcelle A783 d'une contenance de 23 centiares à Monsieur Armand Marcel DESSEAUX et Madame Paule, Barbara, Françoise MARRE qui sont les acquéreurs de la propriété de M. Guy RIEU. Mme la Maire propose de fixer le prix de vente à 10 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Attribution d'une subvention à la société de Chasse de Frayssinhes**

Mme la Maire explique au Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle au niveau de la saisie du détail sur l'article 65748, la société de chasse n'a pas été attributaire de la subvention annuelle de 300€ prévue dans le cadre du budget prévisionnel 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Attribution d'une subvention au titre du BAFA**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité a décidé par délibération du 29-03-2023 d'accorder une aide aux jeunes de la commune qui passent le BAFA.

Melle Théa Thomas ayant passé et réussi son BAFA 1, le conseil décide de lui accorder la somme de 200€ sur présentation des justificatifs.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique**

Mme la Maire explique aux élus que l'adhésion au groupement de commandes porté par plusieurs syndicats départementaux a été constitué pour permettre l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur.

La signature de la nouvelle convention entraînera la résiliation de la précédente signée en 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Informations :**

- **Animation musicale pour le passage du tour de France**

La demande à la SACEM de pouvoir bénéficier du forfait pour les communes de moins de 5000 habitants n'a pas été acceptée au motif que l'évènement organisé pour le passage du Tour de France ne rentrait pas dans les critères « évènements en musique organisés lors des fêtes nationales, locales ou à caractère social ». La déclaration sera faite dans le cadre général.

- **Projet restauration ancienne école et construction d'une extension**

Le dossier de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) déposé pour 2024 n'a pas été retenu pour cette année. Les demandes totales du Lot s'élevant à 24 millions d'euros (plus du double des années précédentes) et le budget étant de 11 millions d'euros, la Préfecture a donné priorité aux projets concernant l'éducation et la santé.

L'opération de Frayssinhes est donc suspendue pour un an.

- **Demandes de l'association « La clef des arts aux champs »**

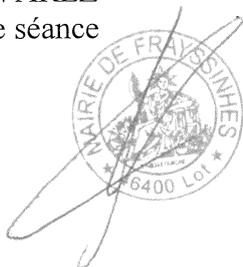
En raison d'un prochain déménagement de Lavalade, les responsables du CLAC sollicitent la commune pour changer l'adresse de leur siège social et donc domicilier l'association à la mairie. De plus ils demandent la possibilité de déposer le matériel de l'association dans le hangar communal.

Aucune objection n'est émise par le conseil, considérant que, déjà, les autres associations de la commune sont domiciliées à la mairie et que la partie arrière du hangar permet à des habitants et associations de déposer gratuitement du matériel.

- **A l'occasion de la réfection de l'allée des écoliers, il est décidé de demander à l'entreprise en charge des travaux d'ajouter le balayage de la voirie de l'ensemble du bourg.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19.

Claudine VIVAREZ  
Présidente de séance



Amandine TILLET  
Secrétaire de séance